

*Les subsides*

premier ministre écrit une lettre importante au *Star* de Toronto au sujet du missile de croisière.

On nous a dit que nous pouvions consacrer une journée d'opposition au dossier des affaires étrangères. Je me contenterai de répéter ce que le chef de l'opposition (M. Nielsen) a dit. Depuis des années, il était coutume d'avoir tous les ans à la Chambre un débat sur la politique étrangère du gouvernement au titre des travaux émanant de ce dernier. Il avait toujours lieu et nous y consacrons deux jours de séance. Et l'on voudrait que nous réservions une journée d'opposition pour débattre de la politique étrangère au cours de laquelle le premier ministre pourrait ainsi, en toute logique, faire sa déclaration sur le missile de croisière. Je ne comprends pas du tout.

● (1240)

Les libéraux demandent pourquoi nous n'employons pas une des journées qui nous sont réservées au débat sur les affaires étrangères. Pourquoi le ferions-nous? Ces journées nous ont été accordées en échange de l'étude en comité plénier des prévisions budgétaires dont nous avons autorisé l'examen en dehors de la Chambre. L'opposition a fait une énorme concession quand elle a accepté que les prévisions budgétaires ne soient plus étudiées à la Chambre. Le chef de l'opposition a parlé de l'opposition libérale du temps du gouvernement Diefenbaker. Ce gouvernement détenait 208 sièges et tous les partis de l'opposition ensemble, 58. Si jamais un gouvernement a reçu un mandat clair, c'est celui-là. Il a pourtant vu l'opposition retarder l'adoption des crédits pendant 49 jours. Le Parlement a été empêché d'agir au point que le gouvernement a dû solliciter un mandat du gouverneur général pour payer les traitements des employés de la Fonction publique. Vous vous en souvenez très bien, monsieur le Président. C'est l'une des situations qui ont conduit à la réforme en vertu de laquelle les prévisions budgétaires sont aujourd'hui étudiées par les comités de la Chambre.

Nous ne pouvions pas renoncer à l'examen des crédits sans rien recevoir en retour. En échange 24 jours nous ont été réservés. Le gouvernement nous dit d'employer une journée de l'opposition si nous voulons un débat sur les affaires étrangères. Je m'attendrais que le gouvernement veuille entendre l'opinion des représentants élus sur la politique étrangère tout en se ménageant une occasion de s'exprimer lui-même sur le sujet. Ce doit être une mesure d'initiative ministérielle. Ce débat doit avoir lieu sur le temps du gouvernement, et non sur le temps qui est réservé à l'opposition.

Nous devons travailler ensemble, lorsque c'est possible, mais je doute fort que nous puissions le faire au cours de la législature actuelle. Nous devons tenter de redonner à cette institution une influence réelle dans le pays. Je répète qu'il faut commencer quelque part. Avec toute la fermeté et la sincérité dont je suis capable, je voudrais faire comprendre au gouvernement que pour commencer, quand c'est nécessaire, il doit faire ici les déclarations et accorder à l'opposition le temps de réplique auquel le Règlement lui donne droit. Je suis persuadé que le président du Conseil privé obtiendrait l'entière collaboration des leaders des deux partis d'opposition s'il leur disait que le premier ministre aimerait faire une déclaration importante à la Chambre, pourvu que les répliques soient brèves et que la période de questions ne s'éternise pas. Nous tiendrions à ce qu'il fasse son exposé ici, à la Chambre, comme il se doit. Mais

il faut un commencement à tout. Il y a un point de départ que, j'espère, le comité du Règlement et de la procédure prendra en considération.

L'un des changements à apporter, et je le dis en qualité de membre de l'opposition, serait de laisser tomber la période de questions qui suit les déclarations et de revenir à l'ancien système de déclarations brèves sans questions sauf les répliques des partis d'opposition. Si nous revenons à cette façon de procéder, alors le gouvernement considérera peut-être la Chambre comme un endroit plus approprié que la salle de conférence de la Presse nationale, de l'autre côté de la rue, ou l'entrée, en bas, où c'est la bousculade.

J'ai écouté le président du Conseil privé avec intérêt. Je ne crois pas l'avoir entendu dire quoi que ce soit du processus de réforme en cours; mais il a pu en parler pendant les quelques minutes où j'ai dû m'absenter de la Chambre. C'est au gouvernement qu'il faut attribuer le mérite d'avoir engagé ce processus de réforme en créant un comité spécial. Nous savons pourquoi il l'a fait. C'est le résultat direct de l'incident de la sonnerie. Il faut cependant nous demander pourquoi cet incident a eu lieu. C'était à mon avis, un symptôme du problème, du mal, qui s'est emparé du Parlement et lui enlève toute signification.

Tout a commencé lorsque le gouvernement a fait l'erreur de nous présenter un projet de loi omnibus concernant une politique énergétique globale pour le pays et comportant huit ou neuf dispositions dont beaucoup n'avaient aucun rapport l'une avec l'autre. Le gouvernement nous a donc saisis d'une pareille mesure en espérant que l'opposition allait l'approuver en bloc dans un délai déterminé. Une fois cela effectué, il me semble qu'il incombait à la présidence et aux services du greffier, et je le dis en toute déférence, de prendre au sérieux les arguments avancés par l'opposition pour faire scinder le projet de loi omnibus. Si la présidence avait décidé de scinder le projet de loi, et de nombreux précédents l'y autorisaient, et si l'on avait bien conseillé la présidence—et je le dis sans aucune irrévérence—nous n'aurions pas connu cet épisode des cloches ni pareil problème.

On n'avait jamais rien vu de pire en fait de projet de loi omnibus. Je soupçonne qu'à la suite de cet épisode des cloches le gouvernement y réfléchira à deux fois avant de présenter une mesure semblable à celle qui concernait la politique énergétique nationale.

Nous nous sommes dotés d'un comité de la procédure, comité extrêmement important. J'y consacrerai les quelques instants qui me restent. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) en fait partie. Il sera sans doute d'accord avec la plupart de mes observations. Le comité spécial du Règlement et de la procédure a été institué et a tenu sa première séance le 22 juin 1982, il y a à peu près un an. Depuis lors, nous avons eu 62 séances. Nous avons entendu 42 témoins. Nous nous sommes rendus à Westminster pour voir fonctionner de nos yeux le «Parlement» par excellence. Il semble fonctionner très bien. Nous nous sommes rendus à Washington pour y étudier le système américain des comités. Nous avons entendu tous les témoins experts, les témoins prétendument experts et les universitaires en matière de parlementarisme. Nous avons présenté des rapports à la Chambre, dont les travaux sont régis à l'heure actuelle par un Règlement provisoire découlant de notre troisième rapport.